

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 25 juin 2012**

CP 12/06-07

*L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Excusé : M. Moignard.*

**AMENAGEMENT DES RD 50, RD 14/RD 99, RD 79 et RD 91  
DEVOLUTION DES MARCHES**

---

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 50, RD 14/RD 99, RD 79 et RD 91.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 4 juin 2012, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés ci-dessous aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants, pour les RD 50, RD 14/RD 99 et RD 91 : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 % et pour la RD 79 : prix des prestations 100 %.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 4 juin 2012,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :
  - . l'ensemble des marchés d'aménagement des RD 50, RD 14/RD 99, RD 79 et RD 91 avec les entreprises et pour les montants suivants :

#### RD 50 – PR 8+500 à 9+764 – Reprofilement de chaussée - MONTBARTIER

Montant : 350 070,00 € HT  
Délai d'exécution : 10 semaines  
Attributaire : MALET (82)

#### RD 14/RD 99 – PR 4+962 – Aménagement de carrefour - LAFITTE

Montant : 288 088,00 € HT  
Délai d'exécution : 10 semaines  
Attributaire : EIFFAGE TP Sud-Ouest (82)

#### RD 79 – PR 1+860 à 2+280 – Reprofilement de chaussée – LES BARTHES

Montant : 111 741,00 € HT  
Délai d'exécution : 4 semaines  
Attributaire : MALET (82)

#### RD 91 – PR 14+510 à 17+213 – Reprofilement de chaussée – LEOJAC

Montant : 239 658,30 € HT  
Délai d'exécution : 7 semaines  
Attributaire : EUROVIA Midi-Pyrénées (82)

. toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,